

## Résumé de la réunion du 11 mars 2023

*Bernard Poncé – 12 mars 2023*

*Exemplaire d'information, corrigé et validé par le bureau SQ-Watt Legal.*

Comme annoncé précédemment, voici un résumé de la réunion que le Trioforum a tenu à Bouge. Il est prioritairement destiné aux absents et à toutes autres personnes intéressées.

Certaines informations ne seront toutefois pas reprises en raison de leur confidentialité et afin d'éviter de donner du grain à moudre à certains de nos amis qui nous écoutent et nous comprennent.

### Statistique

59 personnes étaient présentes, en représentation de plus de 110. Ce qui fait quasi 40 000 certificats représentés.

### Préliminaire

Permettez-moi de revenir sur un point important. Tout comme ce sont vos revenus professionnels qui permettent de vous acheter une maison, de partir en vacances ou de payer l'électricité, ce sont mes revenus professionnels qui me permettent d'organiser à titre privé tous les soutiens opérationnel et financier du Trioforum.

Je veux donc ici remercier spécifiquement mes partenaires Athora, Baloise, Abeille, Patronale, etc., qui sont présents à mes côtés, et donc aux vôtres, pour assurer la continuité de notre combat, alors qu'ils n'y ont strictement aucun intérêt direct. Par mon intermédiaire, ils seront bien sûr heureux de gagner votre confiance. Je suis à votre disposition en ce sens.

### Première partie : La ligne du temps

*Présentation : Bernard Poncé*

Je ne m'étendrai pas sur cette présentation, certes magistrale ☺, mais qui ne représente qu'une synthèse orale de mes rapports d'octobre et de janvier, disponibles en téléchargement sur [www.trioforum.be](http://www.trioforum.be), et d'une actualisation suite aux webinaires donnés par la banque Triodos les 8 et 9 mars.

Rappelons les deux consignes conseillées actuellement :

1. AG de la SAAT : Votez ! Et votez pour l'option 2 qui, à mon sens, est la moins mauvaise.
2. Enregistrement Captin : Pour l'heure, abstenez-vous. Je reviendrai sur l'opportunité d'un enregistrement lorsque nous aurons plus d'infos juridiques.

## Seconde partie : Intervention de l'avocat

*Présentation : Maître Arnauts, du Bureau SQ-Watt Legal (Bruxelles)*

Le cabinet SQ-WATT Legal est spécialisé dans la défense des petits investisseurs et dans les actions collectives. Il est intervenu dans plusieurs dossiers bancaires importants ces dernières années (Fortis, Dexia, Arco, Citibank, Agences Fintro contre BNP Paribas notamment).

On trouvera un descriptif du bureau :

- sur le site web <https://sqwatt.wpcomstaging.com/fr/391-2/>
- et sur LinkedIn (<https://be.linkedin.com/company/sqwattlegal>).

Dans un premier temps, Maître Arnauts expose que le problème se situe à deux niveaux :

1) le changement de modèle : la valeur d'échange actuelle est relativement prévisible (VNI) et est basée sur le présent. Le passage à une valeur de marché dépendant de l'offre et de la demande va changer fortement la donne puisqu'il s'agit d'une anticipation du futur (les futurs flux de dividendes et/ou la valeur créée). Cela emportera sans doute des attentes différentes en termes de coûts et de rentabilité (sujet sensible pour une banque éthique et donc sélective) et de risque. Et aussi des contraintes nouvelles en termes d'information (boursière), de règles prudentielles, et de coût de financement. Dans un tel nouveau contexte la structure (SAAT) de la banque est à double tranchant puisqu'elle le pouvoir de contrôle de l'assemblée générale est filtré. La prochaine AG du 23 mars sera à cet égard un test intéressant.

2) les modalités de la transition : la rupture unilatérale du contrat passé avec les détenteurs et le préjudice (présent et passé) encouru par ceux-ci ; le caractère fermé de la future plateforme MTF Captin (qui en fera un marché très imparfait) et les difficultés d'accès (nécessité d'ouvrir un compte à l'étranger) ; l'importance d'une cotation réussie et performante pour l'entreprise cotée (indice d'un degré de confiance), etc.

La question de l'ouverture à la cotation, même sur une plateforme fermée, qui se rapproche le plus du système actuel, pose une question sous-jacente : est-ce que la banque ira plus loin par la suite, modifiant par là même son projet initial ? Ce qui implique une transformation de ce à quoi s'étaient engagés les détenteurs dans le cadre de leur soutien à une banque éthique.

Maître Arnauts relève ensuite que de nombreux points apparaissent comme choquants dans le dossier, et d'autres, illogiques. Par exemple le fait de « promouvoir » une baisse de valorisation (par rapport à la dernière VNI de 88 €) à 59 € avant le début de la cotation. Il est vrai qu'en général l'on essaie de lancer une cotation initiale à une valeur inférieure afin d'éviter que le cours baisse après le premier jour de cotation (ce qui a un effet psychologique défavorable pour les cours futurs). Mais comme en l'occurrence la cotation commencera au mieux dans trois mois et que cette diminution de valeur sera installée dans les esprits, il se pourrait que d'ici là la banque soit contrainte de lancer la cotation à un niveau encore plus bas que 59 €. Dans un contexte de grande nervosité dans le secteur bancaire (faillites aux Etats-Unis), le profil particulier de Triodos (moins rentable mais plus sûr a priori) peut évoluer favorablement mais aussi défavorablement.

Comme l'a dénoncé à juste titre Trioforum, la façon d'agir de la banque risque de causer un préjudice important mais inutile aux détenteurs, au profit de nouveaux arrivants sur ce marché fermé (qui pourront acheter au rabais à ceux qui seront contraints de vendre, dans un premier temps).

Dans un second temps, l'avocat aborde les solutions potentielles qui se peuvent prendre trois formes, qui peuvent d'ailleurs se combiner car le but n'est évidemment pas de porter un préjudice inutile à la banque :

- bloquer tout ou partie du processus en cours ;
- imaginer un modèle alternatif ;
- demander une compensation financière ;

Plusieurs moyens sont évoqués (et que je n'écris volontairement pas ici). L'idée générale est clairement d'être créatif. Pour cela, une analyse approfondie est évidemment nécessaire, tant au niveau des comptes, rapports annuels, et autres, que des événements passés. En ce sens, le bureau pourra bien sûr se référer aux rapports que j'ai mis en ligne, lesquels contiennent de nombreuses références déjà documentées.

Ensuite, une participation aux futures AG est prévue. Je vous reviendrai sur le sujet via le Trioforum. En ce sens, une collaboration est envisagée avec la Fondation « Stichting Certificathouders Triodos Bank » déjà évoquée antérieurement et qui a assigné la banque devant la chambre d'industrie Amstellodamoise, et éventuellement d'autres cabinets d'avocats avec lesquels le bureau SQ-WATT legal est un contact pour les affaires internationales.

### Troisième partie : Combien ça va coûter ?

C'est évidemment la question qui est sur toutes les lèvres, sachant qu'une action collective permet évidemment une répartition des frais à la proportionnelle.

Une provision d'un euro par certificat détenu sera demandée à chaque participant, avec un montant minimum de 200 €. Mais, au départ en tout cas, cette contribution pourra être vue par famille (c'est-à-dire parents / enfants). C'est la façon de faire la plus équitable dans des actions collectives : chacun soutient l'action en proportion de son enjeu, puisque les indemnités demandées seront en fonction des certificats détenus par chacun.

Attention : le montant en question est bien une provision, qui sera déduite du décompte final. Il est ici utile de noter que si une transaction intervient en cours de processus, il est courant que la partie adverse prenne en charge les frais d'avocat.

Le tarif horaire et les *success fees* ont été communiqués en salle par Maître Arnauts qui a toutefois fait mention d'un tarif préférentiel compte tenu du dossier. Celui-ci sera repris dans la lettre de mission qui sera envoyée à tout participant (voir ci-après).

## Quatrième partie : En pratique

Le moment venu, le bureau d'avocats va communiquer de propre initiative autour de l'action, afin de contrôler le narratif. Néanmoins, il est demandé à chacun de faire la publicité autour de lui pour proposer à d'autres détenteurs non membres du Trioforum de rejoindre le groupe. J'invite d'ailleurs tous les membres actuels à conseiller à ces nouveaux membres potentiels de s'inscrire sur le site Trioforum afin d'être tenus au courant du suivi du dossier via nos mails. Si l'inscription est compliquée, je peux la réaliser pour les personnes sur simple contact téléphonique ou mail.

Toute personne intéressée pourra rejoindre l'action collective en demandant la lettre de mission du bureau SQ-WATT Legal et en payant la provision demandée, qui vaudra acceptation. Un syndicat sera ainsi créé, de même qu'un comité de suivi qui sera chargé d'analyser les propositions du bureau SQ-WATT Legal et d'en discuter avec lui, en représentation des membres. Ce comité de trois ou quatre personnes sera une interface entre les membres et l'avocat afin d'éviter de n'avoir qu'un seul interlocuteur, moi en l'occurrence. Un courrier Trioforum sera envoyé séparément à ce sujet.

Le fonctionnement du syndicat qui sera constitué impliquera que la règle des 80 % l'emporte. C'est-à-dire que si 80 % de tous les membres du syndicat (donc, pas juste le comité de réflexion !) acceptent une proposition, les éventuelles personnes s'abstenant ou la refusant ne pourront aller contre elle. Cette règle permet de ne pas bloquer une proposition de transaction qui plairait à une majorité écrasante de membres de l'action collective.

Tout membre sera libre de quitter le groupe quand il le souhaitera, auquel cas il ne pourra évidemment bénéficier du résultat obtenu.

## Cinquième partie : Vote de l'assemblée

Suite aux présentations et questions / réponses, la totalité des personnes présentes a donné son accord pour que je puisse communiquer au bureau SQ-WATT Legal les nom – prénom et adresse mail des participants afin de recevoir la lettre de mission du bureau. Comme l'a stipulé Maître Arnauts, il n'est pas trop tard pour agir, mais il est temps. Je ne puis donc que suggérer aux personnes intéressées de signer le mandat au plus vite afin que le bureau puisse se mettre au travail très rapidement. Inutile de dire que je serai du lot et, d'après l'enthousiasme de la salle, je serais très étonné d'être le seul !

J'en profite d'ailleurs pour remercier les personnes qui m'ont renvoyé des mails de soutien, et également bien sûr ceux qui ont financé mes rapports publiés et qui continuent à le faire. Ça fait plaisir. ☺